

A.T.L.S (Avant Tout La Sécurité)

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 232 500 euros
Siège social : 3 rue de Guivernone, ZI de Vert Galant BP 726,
SAINT OUEN L'AUMONE 95310
388 450 934 RCS PONTOISE
(la « Société »)

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 24 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-quatre octobre,
A neuf heures,

La société **SYNOV**, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 20.643.000 euros, dont le siège social est situé 596, avenue Antoine Laurent de Lavoisier ZA Laprade à Saint-Germain-Laprade (43700), immatriculée au registre du commerce et des sociétés du PUY-EN-VELAY sous le numéro 832 738 579, représentée par son Président, la société SYNOV GROUPE, elle-même représentée par son Président, la société SYN-MANAGEMENT, elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Nordine MAZARI, ayant tous pouvoirs à l'effet des présente

seule associée de la Société détenant la totalité des 7.500 Actions composant le capital de la Société (l'« **Associé Unique** »),

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

- L'Associé Unique a fait l'acquisition ce jour de la totalité des 7.500 actions émises par la Société, conformément aux termes et conditions d'un acte de cession d'actions en date de ce jour (l'« **Acquisition** ») ;
- Dans le cadre de l'Acquisition, Monsieur Sébastien DAN, président de la Société, a fait part de son souhait de démissionner de ses fonctions aux termes d'une lettre de démission (la « **Lettre de Démission** ») ;
- Par suite de l'acquisition réalisée ce jour, l'Associé Unique entend mettre à jour et refondre intégralement les statuts de la Société ;

AU VU DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- La Lettre de Démission ;
- Le projet des statuts refondus de la Société (les « **Statuts Refondus** ») ;

A PRIS LES DECISIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Constatation de la démission de Monsieur Sébastien DAN de ses fonctions de président de la Société ;
- Nomination de la société SYNOV GROUPE en remplacement de Monsieur Sébastien DAN de ses fonctions de président de la Société ;
- Refonte intégrale des statuts de la Société adoptés article par article puis dans leur ensemble ;
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

Constatation de la démission de Monsieur Sébastien DAN de ses fonctions de président de la Société

L'Associé Unique, connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Sébastien DAN, né le 26 février 1972 à PARIS 11^e (75011), de nationalité française, demeurant 63, rue Pierre Curie 95390 SAINT PRIX, accepte ladite démission et prend ainsi acte de la démission de Monsieur Sébastien DAN de ses fonctions de président de la Société, avec effet à l'issue des présentes décisions.

DEUXIEME DECISION

Nomination de la société SYNOV GROUPE en remplacement de Monsieur Sébastien DAN de ses fonctions de président de la Société

En conséquence de la démission de Monsieur Sébastien DAN de ses fonctions de président de la Société, l'Associé Unique décide de nommer en remplacement la société SYNOV GROUPE, société par actions simplifiée au capital social de 6 548 000,00 euros, ayant son siège social au 596 Avenue Antoine Laurent de Lavoisier – ZA Laprade 43700 – SAINT-GERMAIN-LAPRADE, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés du PUY EN VELAY sous le numéro 977 928 225, comme président de la Société avec effet à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

Il est précisé que la société SYNOV GROUPE a d'ores et déjà déclaré qu'elle acceptait ces fonctions et qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts de la Société pour l'exercice de son mandat de président au sein de la Société.

L'Associé Unique décide que la société SYNOV GROUPE ne sera pas rémunérée au titre de ses fonctions de président de la Société. Elle sera en revanche remboursée de l'ensemble des frais raisonnables et dûment justifiés, exposés dans le cadre de ses fonctions.

TROISIEME DECISION

Refonte intégrale des statuts de la société adoptés article par article puis dans leur ensemble

L'Associé Unique, connaissance prise (i) des statuts de la Société ainsi que (ii) du projet de Statuts Refondus,

Approuve le contenu des Statuts Refondus article par article puis dans leur intégralité ;

Décide d'adopter la nouvelle rédaction des Statuts Refondus dont un exemplaire est joint en Annexe aux présentes, étant précisé que cette nouvelle rédaction prendra effet à l'issue de la présente décision.

QUATRIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

L'Associé Unique, donne tous pouvoirs aux porteurs d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la loi.

*
* *

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

DocuSigned by:

Nordine Mazari

AB740015F399469...

L'Associé unique,

La société **SYNOV**, représentée par son Président,

La société **SYNOV GROUPE**, elle-même représentée par son Président,

La société **SYN MANAGEMENT**

Elle-même représentée par son gérant, Monsieur Nordine MAZARI

Bon pour acceptation des fonctions

DocuSigned by:
Nordine Mazari
AB740015F399469...

La société **SYNOV GROUPE**, représentée par son Président,

La société **SYN MANAGEMENT**,

Elle-même représentée par son gérant, Monsieur Nordine MAZARI¹

Ce document a été signé avec le
processus de signature électronique
DocuSign, conformément à l'article 1367
du Code civil.

¹ Signature précédée de la mention « bon pour acceptation des fonctions »